

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**


Sources du Lac d'Annecy
Pays de Faverges

N° 37/16

32 route d'Albertville – 74210 Faverges

Date de convocation : 18 mars 2016

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Conseillers en exercice : **36**

Séance du 24 MARS 2016 – **19 heures 00**

Présents : 28

Président : **Michel COUTIN**

Votants : 31

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

Objet : **BUDGET 2016 – VOTE DES TAUX**

Membres Présents

Sylviane REY	Michèle LUTZ	Jeannie TREMBLAY	Sarah DI-GLERIA	Rosemonde SCHINDLER	Lucie LITTOZ
Sonia GIFFORD	Valérie GARDIER	Michel COUTIN	Marcel CATTANEO	Ulrich GAGNERON	Philippe PRUD'HOMME
Marc LLEDO	Hervé BOURNE	Nicolas BLANCHARD	Roland BLAMPEY	Gérard CHAMPANGE	R. MERMAZ-ROLLET
J.GUENAN	Patrick DUC	Richard LESOT	Jacques TRESALLET	Nicolas BALMONT	Marc MILLET-URSIN
Lionel LITTOZ-MONET	Christian BAILLY	Françoise KLEMENCIC	Paul CARRIER		

Membres Excusés

Valérie AMADIO

Membres Absents

Robert TUGEND Joëlle KOURTCHEVSKY Jean-Louis MERLE Gérard MERMIER

Pouvoirs

Philippe BETEND (M. LUTZ) L.GODENIR (N. BALMONT) R. AUMAITRE (R.MERMAZ-ROLLET)

EXPOSE

Monsieur le Président rappelle que le pacte fiscal et financier est partie intégrante du projet de territoire et qu'il a été présenté au Conseil Communautaire en sa séance du 26 janvier 2012 (délibération n°15/12)

Il rappelle également que le pacte financier est l'outil par lequel le territoire du Pays de Faverges (intercommunalité + communes) assure l'adéquation entre les objectifs qu'il se fixe dans le cadre du projet de territoire, et l'allocation des ressources, au sens large, dont il dispose.

Le Pacte Financier et Fiscal vise donc à mettre en cohérence, pour années 2012-2016, les moyens et les objectifs du Pays Faverges.

Si pour 2016 le budget général peut encore absorber les effets des baisses des dotations d'Etat, l'augmentation du FPIC, l'évolution des compétences, cette année verra un nouveau pacte financier qui devra tenir compte des nouvelles données pour répondre aux enjeux à venir pour le territoire.

Le pacte actuel prévoit entre autres le maintien des taux de fiscalité additionnelle sur la période 2012-2016 au niveau de ceux de 2011. Depuis 2011, les dispositions du pacte ont été respectées (l'augmentation de la fiscalité n'est due qu'à celle des bases)

Monsieur le Président propose pour cette année encore le maintien des taux 2015, à savoir :

1. Taxe d'habitation
2. Foncier bâti
3. Foncier non bâti
4. Cotisation Foncière des Entreprises
5. Fiscalité professionnelle de Zone

3,14%
18,88%
4,59%
23,11%

Il demande au conseil Communautaire de se prononcer.

-O-O-O-O-O-

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve la proposition de Monsieur le Président et décide de ne pas augmenter les taux et de les maintenir à

- | | |
|--|---------------|
| 1. Taxe d'habitation | 4,39% |
| 2. Foncier bâti | 3,14% |
| 3. Foncier non bâti | 18,88% |
| 4. Cotisation Foncière des Entreprises | 4,59% |
| 5. Fiscalité professionnelle de Zone | 23,11% |

Résultat du vote :

Votants	31	Abstention :	0	Exprimés :	31
Pour :	31	Contre :	0		

FAVERGES, le 31 mars 2016
POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT,
Michel COUTIN

Délibération rendue exécutoire le : 31 mars 2016

Affichage le : 31 mars 2016

Destinataires :

- Préfecture DRCL (servi)

Copie(s) interne(s) :

- Budget

